

# **COMMUNE DE MAYRINHAC LENTOUR**

## **Compte rendu de la séance du conseil municipal**

**du lundi 23 juin 2014 à 20 h 30**

**Date d'affichage du compte-rendu : 30 juin 2014**

**Membres présents** : Michelle BARGUES Didier FAURE Thierry CASSAN Stéphan PELLEFIGUE Jean-Luc BERGOUNIOUX Yves BERGOUGNOUX Serge BALBARIE Sandra ADGIE Gillian THOMPSON Marco TEIXEIRA Sébastien TEULET Annabelle LASSERRE

**Membres excusés** : Thierry CHALIE Francis BIROU Jacquy SIRIEYS

**Secrétaire(s) de la séance** : Annabelle LASSERRE

### **Ordre du jour** :

- 1/ Approbation procès-verbal séance précédente (22 mai 2014)
- 2/ Parc Naturel Régional des Causses du Quercy : délibération produits phytosanitaires
- 3/ Ecoles privées : participation frais fonctionnement écoles maternelles et primaires
- 4/ Budget commune : Décision Modificative n°2014-03
- 5/ Questions diverses

Mme le Maire demande aux élus de rajouter à l'ordre du jour un point urgent à traiter soit Point 5 : "*motion de soutien dotations de l'Etat*", les questions diverses passant Point 6 et non Point 5. Accord des élus.

### **1/ APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE PRECEDENTE**

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 22 mai 2014 qui est adopté à l'unanimité.

### **2/ PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY : délibération produits phytosanitaires - opération zéro phyto - DE\_2014\_39**

Madame le Maire évoque le risque de l'utilisation des produits phytosanitaires pour la santé humaine et l'équilibre des écosystèmes et rappelle la réglementation nationale concernant l'utilisation des produits. La loi du 6 février 2014 prévoit en effet l'interdiction totale des produits phytosanitaires pour la gestion des espaces verts des collectivités à l'horizon 2018.

Madame le Maire informe que dans ses missions de préservation de la ressource en eau souterraine, le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy a décidé d'accompagner les collectivités exemplaires désireuses d'avancer vers une pratique "zéro phyto".

Ainsi, le Parc a mobilisé des financements pour coordonner une démarche collective qui permettra la mise en oeuvre de plans de désherbage sur 15 communes. Ce travail sera réalisé par un prestataire (FREDON Midi-Pyrénées), qui identifiera les points forts et les points à améliorer en matière de pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires, de classer les zones à désherber de la commune, en fonction d'un niveau de risque de transfert des herbicides dans l'eau et enfin de rédiger le plan de désherbage de la commune. Trois ou quatre réunions sont prévues au total, certaines seront collectives avec les autres communes inscrites dans le programme, d'autres plus ciblées sur chacune des communes.

Le démarrage de l'action est prévu dès cet été et se déroulera sur 8 mois. La restitution du plan de désherbage de la commune est prévue avant la fin de l'année.

Un représentant de la commune est désigné, il sera en charge du suivi de l'action sur la commune et sera le contact avec le prestataire et le Parc sur ce dossier.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit apporter un financement à hauteur de 100 euros pour intégrer la démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy pour le lancement de cette action,
- décide de s'inscrire dans la démarche proposée et s'engage à inscrire à son budget 2014 la somme de 100 € TTC,
- désigne Mme Michelle BARGUES, Maire pour être le contact auprès du prestataire et du Parc,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour entreprendre toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

### **3/ ECOLES PRIVEES : participation frais fonctionnement écoles maternelles et primaires**

#### **ECOLE PRIVEE NOTRE DAME - DE\_2014\_40**

Après avoir rappelé les conditions et le montant versé l'année scolaire passée par la commune à l'école privée Notre Dame, Mme le Maire propose à l'assemblée de reconduire ces participations.

Mme le Maire demande l'avis aux élus après leur avoir rappelé la situation de l'établissement :

- ◆ classe primaire sous contrat d'association,
- ◆ classe maternelle sous contrat simple.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ◆ **fixe**, à l'unanimité, **les participations** de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Notre Dame de Mayrinhac-Lentour **pour l'année scolaire 2013-2014** comme suit :
- ◆ **1 300 € par enfant scolarisé en maternelle,**
- ◆ **850 € par enfant scolarisé en primaire.**

Pour ouvrir droit à participation, chaque enfant devra avoir son domicile sur la commune et justifier de deux trimestres de scolarisation à l'école. Mme la Directrice produira une liste d'élèves concernés indiquant la classe fréquentée et le domicile.

#### **ECOLE PRIVEE SAINTE-HELENE - DE\_2014\_41**

Considérant les difficultés d'effectif rencontrées à la prochaine rentrée scolaire à l'Ecole Notre Dame de Mayrinhac, Mme le Maire propose de ne pas participer, pour l'année scolaire 2013-2014, aux frais de fonctionnement de l'école Ste Hélène de Gramat pour les 3 enfants de notre commune scolarisés en primaire.

Elle rajoute que possédant une école privée dans notre commune, il n'est pas logique de participer aux frais de fonctionnement d'une autre école privée située à une dizaine de kilomètres, surtout que l'école de notre commune est fragilisée par de trop nombreuses inscriptions à l'extérieur.

Elle demande l'avis aux élus.

Les élus, après en avoir délibéré, sur la proposition de Mme le Maire de ne pas participer aux frais de fonctionnement de l'école privée Ste Hélène pour l'année scolaire 2013-2014 votent ainsi :

**POUR : 6** (Mmes Bargues, Lasserre, Adgié, Thompson, Mrs Teixeira et Teulet).

**CONTRE : 6** (Mrs Faure, Cassan, Pellefigue, J-L. Bergounioux, Y. Bergounoux, Balbarie).

**La voix du Maire étant prépondérante, la proposition de ne pas participer est validée.**

#### **4/ BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N° 2014-03 - DE\_2014\_42**

Madame le Maire expose à l'assemblée que depuis le vote du budget primitif de la commune, nous avons des modifications à apporter en section de fonctionnement.

Elle invite le conseil à voter ces crédits répartis comme suit :

	<i>Intitulé article</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
	<b>BUDGET COMMUNE</b>		
	<b>Section de fonctionnement</b>		
6288	Autres services extérieurs		- 2 640.00
6558	Autres contributions		+ 2 640.00

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote en dépenses les modifications de crédits ci-dessus.

#### **5/ MOTION SOUTIEN DOTATIONS DE L'ETAT - DE\_2014\_43**

##### **MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de MAYRINHAC-LENTOUR rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de MAYRINHAC-LENTOUR estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de MAYRINHAC-LENTOUR soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

## **6/ QUESTIONS DIVERSES**

### **Congrès annuel des Maires et Présidents de Communautés à Paris**

Il est prévu du 25 au 27 novembre. Mme le Maire informe les élus qu'elle y participe chaque année ainsi que Stéphan Pellefigue. Ce congrès est ouvert à tout élu.

### **Congés de Mme Bargues**

Elle avise les élus qu'elle sera absente de la commune toute la semaine prochaine.

### **Conseil de communauté**

Il aura lieu lundi 30.

### **Etat des routes**

Le 2ème passage de la tailleuse de haie devrait se réaliser courant semaine prochaine.

### **Marais de Bonnefont**

Une demande de Certificat d'Urbanisme opérationnel a été déposée par la C.C.P. de Padirac pour la construction d'une salle d'accueil qui pourra aussi être laissée à disposition des associations pour des expositions. Sera également prévu le bureau de l'animatrice. Mme le Maire précise que nous n'avons pas à réviser la carte communale.

### **Pont de Bonnefont**

Dans le cadre de la restauration du petit patrimoine, dossier porté par Le PNR des Causses du Quercy, les travaux du Pont de Bonnefont retenus par le PNR devraient débiter courant 1ère quinzaine de juillet par l'Entreprise ERC

### **Prochaine séance du Conseil**

Elle aura lieu le lundi 28 juillet, si nécessaire.

Fin de séance.